

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025  
Date de dernière parution: 28.09.2023

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Adhésifs, Le produit n'est pas destiné à une utilisation par les consommateurs

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika Schweiz AG  
Tüffenwies 16  
8048 Zürich  
Téléphone : +41 58 436 40 40  
Téléfax : -  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : rpc@ch.sika.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse  
CH-8028 Zurich  
+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|                                                                       |                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B                                  | H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.            |
| Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                 | H318: Provoque de graves lésions des yeux.                                             |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                  | H317: Peut provoquer une allergie cutanée.                                             |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 | H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.  
sur les Dangers

Conseils de prudence : **Prévention:**

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

alcool benzylique  
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine  
amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylène tétramine  
Adduct IA (epoxy amine adduct)

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

| Nom Chimique                                 | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro d'enregistre-<br>ment  | Classification                                                                                                                                                                                                                                               | Concentration<br>(% w/w) |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| alcool benzylique                            | 100-51-6<br>202-859-9<br>603-057-00-5<br>01-2119492630-38-XXXX  | Acute Tox. 4; H302<br>Eye Irrit. 2; H319<br>Skin Sens. 1B; H317<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg                                                                                                     | >= 10 - < 20             |
| 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine | 2855-13-2<br>220-666-8<br>612-067-00-9<br>01-2119514687-32-XXXX | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Corr. 1B; H314<br>Eye Dam. 1; H318<br>Skin Sens. 1A; H317<br><br>Limite de concentration spécifique<br>Skin Sens. 1A; H317<br>>= 0,001 %<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 1.030 mg/kg | >= 5 - < 10              |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

|                                                                                                                  |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                     |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylène tétramine<br>Contient:<br>2-(2-aminoéthylamino)éthanol <= 0,3 % | 90640-67-8<br>292-588-2<br>01-2119487919-13-XXXX              | Acute Tox. 4; H302<br>Acute Tox. 4; H312<br>Skin Corr. 1B; H314<br>Skin Sens. 1; H317<br>Aquatic Chronic 3; H412<br>EUH071<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 1.716 mg/kg<br>Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.465 mg/kg | >= 5 - < 10  |
| (1-méthyléthyl)-1,1'-biphényle<br>Contient:<br>diisopropyl-1,1'-biphényle >= 9,9 %                               | 25640-78-2<br>247-156-8<br>01-2119982993-17-XXXX              | Eye Irrit. 2; H319<br>Asp. Tox. 1; H304<br>Aquatic Acute 1; H400<br>Aquatic Chronic 2; H411                                                                                                                                                                         | >= 2,5 - < 5 |
| 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol<br>Contient:<br>bis[(diméthylamino)méthyl]phénol <= 15 %                   | 90-72-2<br>202-013-9<br>603-069-00-0<br>01-2119560597-27-XXXX | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319<br><br>Estimation de la toxicité aiguë<br><br>Toxicité aiguë par voie orale: 1.999 mg/kg                                                                                                            | >= 2,5 - < 5 |
| Adduct IA (epoxy amine adduct)                                                                                   | 68609-08-5<br>614-657-1<br>01-2120106013-80-XXXX              | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Sens. 1; H317<br>Aquatic Chronic 2; H411                                                                                                                                                                                                 | >= 1 - < 2,5 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Réactions allergiques  
Dermatite  
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
- Risques : Les dommages à la santé peuvent être retardés.  
effets corrosifs  
effets sensibilisants  
  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves brûlures.  
Corrosif pour les voies respiratoires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulvérisée/ un jet d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

gereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Refusez l'accès aux personnes non protégées

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Stocker conformément aux réglementations locales.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la notice produit.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Composants        | No.-CAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle * | Base *  |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------|---------|
| alcool benzylique | 100-51-6                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | VME                                | 5 ppm<br>22 mg/m3        | CH SUVA |
|                   | Information supplémentaire: La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. |                                    |                          |         |

\*Les valeurs mentionnées ci-dessus sont conformes à la réglementation en vigueur à la date de validation de la Fiche de Données de Sécurité

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des mains              | : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure<br>Porter un appareil de protection des yeux/du visage.<br>Des gants résistants au produit chimique, imperméables (norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits chimiques.<br>Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections:<br>Gants en caoutchouc butyle/nitrile (> 0,1 mm)<br>Les gants souillés devront être retirés.<br>Pour une exposition permanente:<br>Gants en Viton (0.4 mm)<br>temps de protection >30 min.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Protection de la peau et du corps | : Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de l'agitation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Protection respiratoire           | : Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.<br>Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.<br>filtre de vapeurs organiques (Type A)<br>A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm<br>Le choix des protections respiratoires (EN 14387) doit être basé sur les concentrations connues ou estimées, la dangerosité du produit et les classes d'efficacité propres au masque respiratoire. Prévoyez une ventilation adéquate (ventilation générale ou extraction locale). (EN 689 - Méthodes pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques). Applicable dans les zones de mélange et d'agitation. Dans le cas où il n'est pas possible de rester en dessous des seuils des valeurs limites d'exposition, les mesures de protections respiratoires doivent être utilisées. |

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

|                   |                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux | : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.<br>En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide  
Forme : pâte  
Couleur : gris foncé  
Odeur : type amine

Point/ intervalle de fusion /  
Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

#### Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 101 °C  
Méthode: coupelle fermée

Température d'auto-inflammation : env. 436 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : env. 11 (20 °C)  
Concentration: 500 g/l 50 %

#### Viscosité

Viscosité, cinématique : > 20,5 mm<sup>2</sup>/s (40 °C)

#### Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 0,07 hPa

Densité : env. 1,73 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

##### alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.200 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au  
Règlement (CE) No. 1272/2008

DL50 oral (Rat): 1.200 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 4,178 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.030 mg/kg  
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au  
Règlement (CE) No. 1272/2008

DL50 oral (Rat): 1.030 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg  
DL50 (Lapin): > 2.000 - 5.000 mg/kg

### amines, polyéthylène poly-, fraction triéthylène tétramine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.716 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 1.716 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 1.465 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 1.465 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### (1-méthyléthyl)-1,1'-biphényle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 4.650 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

### 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 1.999 mg/kg  
Remarques: Nocif en cas d'ingestion.  
Annexe VI - Harmonisée  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

### Adduct IA (epoxy amine adduct):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): 300 - 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

### Composants:

#### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Corrosif  
Méthode : OCDE ligne directrice 404

Evaluation : irritant  
Remarques : Annexe VI - Harmonisée  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

### Composants:

#### **2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque de graves lésions des yeux.

Evaluation : irritant  
Remarques : Annexe VI - Harmonisée  
RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

##### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Cancérogénicité**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Corrosif pour les voies respiratoires.

##### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé en raison du manque de données.

##### **Toxicité par aspiration**

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

##### **alcool benzylique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

##### **3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

##### **(1-méthyléthyl)-1,1'-biphényl:**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,167 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

##### **Adduct IA (epoxy amine adduct):**

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 3,13 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : CL50: 1,62 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50: 1,75 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.  
Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit.  
Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets.  
La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et canalisations.

Code du déchet : 08 01 11 [ds] Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
OMoD/LMoD

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1759  
IMDG : UN 1759  
IATA : UN 1759

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : SOLIDE CORROSIF, N.S.A.  
(3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, (1-méthyléthyl)-1,1'-biphényl)  
IMDG : CORROSIVE SOLID, N.O.S.  
(3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, (1-méthyléthyl)-1,1'-biphényl)  
IATA : Corrosive solid, n.o.s.  
(3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, (1-méthyléthyl)-1,1'-biphényl)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

|      | Classe | Risques subsidiaires |
|------|--------|----------------------|
| ADR  | : 8    |                      |
| IMDG | : 8    |                      |
| IATA | : 8    |                      |

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : C10  
Numéro d'identification du danger : 80  
Étiquettes : 8  
Code de restriction en tunnels : (E)  
IMDG  
Groupe d'emballage : II

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

Étiquettes : 8  
EmS Code : F-A, S-B  
Remarques : Alcalis

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 863  
Instruction d' emballage (LQ) : Y844  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 859  
Instruction d' emballage (LQ) : Y844  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Corrosive

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques : Non applicable  
(CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :  
- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

- enregistrées par nous, et/ou
- exclues du règlement, et/ou
- exemptées d'enregistrement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Aucun des composants n'est répertorié ( $\Rightarrow$  0.1 %).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:  
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)  
Classe de pollution de l'eau : Mise en danger significative de l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 11,62% w/w

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles et aux émissions de l'élevage (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 11,62% w/w

### Autres réglementations:

Art. 4 al. 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et art. 1 lit. f de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2):  
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisse (OChim 813.11).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

|      |   |                                                                                     |
|------|---|-------------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | : | Nocif en cas d'ingestion.                                                           |
| H304 | : | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | : | Nocif par contact cutané.                                                           |
| H314 | : | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.               |
| H315 | : | Provoque une irritation cutanée.                                                    |
| H317 | : | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                |
| H318 | : | Provoque de graves lésions des yeux.                                                |
| H319 | : | Provoque une sévère irritation des yeux.                                            |
| H400 | : | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                        |
| H411 | : | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| H412 | : | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.    |

### Texte complet pour autres abréviations

|                 |   |                                                                                           |
|-----------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | : | Toxicité aiguë                                                                            |
| Aquatic Acute   | : | Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique                                      |
| Aquatic Chronic | : | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique                                  |
| Asp. Tox.       | : | Danger par aspiration                                                                     |
| Eye Dam.        | : | Lésions oculaires graves                                                                  |
| Eye Irrit.      | : | Irritation oculaire                                                                       |
| Skin Corr.      | : | Corrosion cutanée                                                                         |
| Skin Irrit.     | : | Irritation cutanée                                                                        |
| Skin Sens.      | : | Sensibilisation cutanée                                                                   |
| CH SUVA         | : | Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail                                |
| CH SUVA / VME   | : | valeur moyenne d'exposition                                                               |
| ADR             | : | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| CAS             | : | Chemical Abstracts Service                                                                |
| DNEL            | : | Derived no-effect level                                                                   |
| EC50            | : | Half maximal effective concentration                                                      |
| GHS             | : | Globally Harmonized System                                                                |
| IATA            | : | International Air Transport Association                                                   |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

## Sikadur-Combiflex® CF adhésif normal Comp. B



Date de révision: 01.12.2025

Version 7.0

Date d'impression 01.12.2025

Date de dernière parution: 28.09.2023

|        |   |                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IMDG   | : | International Maritime Code for Dangerous Goods                                                                                                                                                                                      |
| LD50   | : | Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)                                                                                                |
| LC50   | : | Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)                                                                                                 |
| MARPOL | : | International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978                                                                                                                        |
| OEL    | : | Occupational Exposure Limit                                                                                                                                                                                                          |
| PBT    | : | Persistent, bioaccumulative and toxic                                                                                                                                                                                                |
| PNEC   | : | Predicted no effect concentration                                                                                                                                                                                                    |
| REACH  | : | Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency |
| SVHC   | : | Substances of Very High Concern                                                                                                                                                                                                      |
| vPvB   | : | Very persistent and very bioaccumulative                                                                                                                                                                                             |

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|                   |      |
|-------------------|------|
| Skin Corr. 1B     | H314 |
| Eye Dam. 1        | H318 |
| Skin Sens. 1      | H317 |
| Aquatic Chronic 3 | H412 |

#### Procédure de classification:

|                   |
|-------------------|
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |
| Méthode de calcul |

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente !

CH / FR